

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/158 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU TALUS D1 ENTRE LES PROFILS 126 ET 141 DE LA DEVIATION DE BOCOGNANO SUR LA ROUTE NATIONALE 193 - COMMUNE DE BOCOGNANO

SEANCE DU 20 JUILLET 2009

L'An deux mille neuf et le vingt juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. BIANCUCCI Jean à M. ANGELINI Jean-Christophe
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine

ETAIT ABSENT :

M. GUAZZELLI Jean-Claude.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de mise en sécurité du talus D1 entre les profils 126 et 141 de la déviation de Bocognano sur la Route Nationale 193 - Commune de Bocognano, avec le groupement d'entreprises TERRACO / SISYPHE pour un montant de 1 629 627,83 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 juillet 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

A N N E X E S

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : ROUTE NATIONALE 193 - Déviation de Bocognano - Mise en sécurité du talus D1 entre les profils 126 et 141.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché relatif aux travaux de mise en sécurité du talus D1 entre les profils 126 et 141 de la déviation de Bocognano sur la Route Nationale 193 - Commune de Bocognano.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE

- Appel d'offres ouvert, avec variante technique autorisée, passé en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- Marché conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs groupés solidaires,
- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours,
- Le délai d'exécution est fixé à 3 mois pour la tranche ferme et 1 mois pour la tranche conditionnelle,
- Marché à prix unitaires et forfaitaires,
- Les prix sont révisables.

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse au Chapitre 908/821 - Article 2315 - Opération 1212/0003T.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres tels que prévus à l'article 53 du Code des Marchés Publics sont les suivants avec leur pondération :

- Valeur technique des prestations : coefficient de pondération : 0,6
- Prix des prestations : coefficient de pondération : 0,4

La valeur technique est évaluée comme suit :

- contenu du mémoire technique : 0,3
- moyens humains et matériels : 0,2
- organisation chantier et planning : 0,1

Le prix est évalué comme suit :

- Tranche ferme : 0,3
- Tranche conditionnelle : 0,1

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Le nombre de plis reçus est de 4.

Les candidats ayant remis une offre sont :

- 1 Groupement CEE / PETRONI
- 2 DTP Terrassement
- 3 SPANU Frères
- 4 Gt TERRACO /SISYPHE

La Commission ad hoc d'ouverture des plis réunie le 4 juin 2009 a déclaré les offres recevables.

Les offres sont recensées dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	CANDIDATS	TF HT et TTC	TC HT et TTC	TOTAL HT et TTC	TOTAL HT et TTC après mise au point
1	Groupement CEE / PETRONI	1 470 524,00 € 1 588 165,92 €	447 670,00 € 483 483,60 €	1 918 194,00 € 2 071 649,52 €	2 078 194,00 € 2 244 449,52 €
2	DTP Terrassement	1 375 964,72 € 1 486 041,90 €	450 278,45 € 486 300,72€	1 826 243,17 € 1 972 342,62 €	1 826 243,17 € 1 972 342,62 €
3	SPANU Frères	1 402 396,00 € 1 514 587,68 €	275 425,00 € 297 459,00 €	1 677 821,00 € 1 812 046,68 €	1 677 821,00 € 1 812 046,68 €
4	Gt TERRACO /SISYPHE	1 087 384,86 € 1 174 375,65 €	345 279,80 € 372 902,18 €	1 432 664,66 € 1 547 277,83 €	1 508 914,66 € 1 629 627,83 €

Après analyse et mise au point des offres, il ressort le classement suivant :

- 1 Gt TERRACO /SISYPHE
- 2 DTP Terrassement
- 3 SPANU Frères
- 4 Groupement CEE / PETRONI

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 juillet 2009, a validé le classement ci-dessus et décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises TERRACO / SISYPHE déclarée comme offre économiquement la plus avantageuse.

Les entreprises membres du groupement ont justifié de leur régularité sociale et fiscale.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de mise en sécurité du talus D1 entre les profils 126 et 141 de la déviation de Bocognano sur la Route Nationale 193 - Commune de Bocognano, à passer avec le groupement d'entreprises TERRACO / SISYPHE pour un montant de 1 629 627,83 € TTC.